**Prise de note lors de la réunion d’information sur les limites et l’autorité**

Du Vendredi 27 septembre, animée par Mme Séverine BOURDIN SAUZEDE, psychologue.

Organisé par le RAM Souvigny / Le Montet.

***1 – Qu’est-ce que l’autorité :***

**Autorité** : **Pouvoir détenu par une ou plusieurs personnes, qui permet de commander et de faire obéir.[[1]](#footnote-1)**

Les origines de l’autorité en psychanalyse prennent racine dans ce que constitue l’autorité parentale. Encadré, éduqué par ses parents, l’enfant intègre dès son plus jeune âge les règles d’obéissance. L’autorité, tant qu’elle n’est pas abusive, est fondamentale dans l’éducation et l’évolution de l’enfant. Elle jette les bases de ses futures relations avec l’extérieur et lui permet d’assimiler les interdits fondamentaux liés à la sociabilisation.

**Etre autoritaire : c’est être légitime à sa place**.

***2- La place de l’enfant face à l’autorité.***

* **Qui détient l’autorité :**

Du fait que d’être autoritaire, c’est être légitime, par conséquent un enfant de sa place, ne peut faire la loi.

Il n’existe pas une condition d’âge qui permettrait à l’enfant de pouvoir avoir autorité sur autrui (frère et sœur par exemple). Seule la délégation par l’adulte à l’enfant, permettrait à celui –ci d’avoir l’autorité sur les personnes concernées (comme un ainé sur ses cadets).

* **Intériorisations des règles :**

La notion de règles ou limites : dans chaque famille, lieux de vie, l’enfant va devoir intérioriser certaines règles pour pouvoir les respecter. Celles-ci seront définies et présentées à l’enfant par la personne détenant l’autorité. L’enfant peut dans des situations particulières, faire un rappel à la loi en rappelant les règles de la famille, des parents, des éducateurs, du lieu de vie (crèche, école, ALSH, garderie…) *: «  Papa et Maman ont dit qu’il ne fallait pas faire du vélo sans mettre le casque » (exemple).* Dans cette situation, on peut constater que l’enfant a intériorisé les règles, ce qu’il a le droit de faire ou non. Il est également en capacité de les situer dans une situation adaptée. Sans représentant de la loi (Parents, AM, Educateur,…), l’enfant est en capacité de les respecter, il connait les limites. Seulement la loi ça s’apprend, pour cela l’adulte doit être soumis à la même loi.

* **Comment respecter les règles de chaque lieu de vie pour l’enfant ?**

Chaque cadres de vie : domicile familiale, crèche ou assistantes maternelles, école, garderies, les grands parents etc … ; l’enfant ne devra pas être contraint aux mêmes règles. Il existe des règles de bases communes à tous, mais d’autres viennent complétés selon le cadre. Dans cette situation, il est primordial d’avoir une cohérence dans les règles à respecter mais également dans la manière dont l’adulte va faire respecter ces règles (punition/sanction). Il est important que tous les détenteurs de la loi se mettent en accord sur ces différents points.

***3 – Quand les règles ne sont pas respectées ?***

L’autorité permet à l’enfant d’apprendre à devoir renoncer à certains de leurs désirs. Ainsi, les psychothérapeutes parlent de la nécessité de la frustration comme signe de bon développement de l’équilibre de l’enfant. Mais tout en laissant, selon Françoise Dolto, une marge de « prise de risque ».

* **Les limites sont nécessaires à l’enfant :**

Lorsqu’un enfant teste les limites, cela peut être lié à une carence sur le plan de la sécurité affective de l’enfant. Le fait d’interdire est lié au fait de protéger l’enfant. Si l’enfant n’a pas de limites, il ne se sentira pas protégé.

* **Comment être autoritaire ?**

Pour être autoritaire, il n’y a pas besoin de gestes physiques, de violences, de cris.

***4- Comment bien punir les enfants ?***

**Punition :** rien que le mot fait peur, et pas seulement aux enfants. Pourtant, face aux désobéissances et aux caprices, souvent la sanction parentale tombe.

« *Il est dans la nature de l’enfant de vouloir déborder des limites imposées. Désobéir est pour lui l’occasion d’aller à la découverte du monde qui l’entoure et de sa relation à ses parents ; il les pousse à bout, pour voir jusqu’où et à quoi tient leur lien.* »[[2]](#footnote-2) Freud, le premier, a insisté sur le « besoin de punition » ressenti par l’enfant conscient d’avoir fauté.

* **Réaffirmation de la règle :**

Il est important dans un premier temps, de réaffirmer en tant que détenteur de la loi, la règle qui a été dérogée. Cela peut se dérouler sans violence, sans cris. Le détenteur de la loi doit s’assurer que l’enfant a compris la règle et qu’il en capacité de l’intérioriser.

Attention, l’adulte doit prendre en compte de l’âge de l’enfant et son stade de développement.

**Doit –on toujours justifier l’interdiction, le « NON » ?** Cela dépend ;

Tout d’abord, de l’âge : un enfant de 12 mois qui est en apprentissage de la marche et qui découvre son environnement, touche les objets à sa portée. L’adulte lui dit « non ». Est-il nécessaire de lui expliquer pourquoi ?

Ensuite, il y a les enfants curieux : souvent lors du stade de développement où l’enfant demande régulièrement *« pourquoi »,* ce sont des enfants qui cherchent des réponses.

Enfin, dans certaines situations, le « non » doit suffire à l’enfant, l’adulte ne doit pas justifier ses interdictions ou ses règles. En effet, certaines font parties du « bon sens » et d’autres du domaine de la protection *« ne pas monter debout sur le canapé ou la chaise »*. Mais l’enfant, lui n’aura pas cette notion de danger.

* **Dans punitions justement calibrées**

Eduquer, c’est responsabiliser. Les meilleures punitions seront donc toujours celles qui serviront cette responsabilisation

Souvent lorsqu’on parle de punitions, on évoque la fessée, le coin, …

La punition ou la sanction doit être définie rapidement lorsqu’une règle n’a pas été respectée. Celle-ci doit être faite sur le moment, pour que l’enfant comprenne l’erreur qui l’a faite.

Il existe différentes punition ou sanction, l’adulte doit l’adapter en fonction de l’âge de l’enfant, de la situation dans laquelle s’est produite la bêtise et de la gravité de celle-ci.

* *L’isolement :*

On demande à l’enfant de s’isoler : mise au coin, assis sur une chaise (qui a pour pouvoir de rendre les enfants sages), de se rendre dans sa chambre… En procédant de cette façon, on demande à l’enfant de se calmer, se recentrer sur lui mais également de lui permettre de prendre conscience de ce qu’il a commis (intériorisation de la règle).

* *La privation :*

« A tout âge, les privations sont les sanctions les plus efficaces[[3]](#footnote-3). Mais pas n’importe quelle privation : « Il faut viser des activités stériles (télé, jeux vidéo, sorties…) et non celles qui lui permettent de s’épanouir ou qui lui sont vitales (sport, art, nourriture). » Suite à une règle non respectée, l’adulte peut priver l’enfant d’un de ses plaisirs : console, télé, sorties,

* *La réparation :*

Lorsque la bêtise nécessite une réparation, une action, celle-ci peut être faite par l’enfant.

*Exemple : un enfant renverse son verre, celui-ci prends l’éponge pour nettoyer »*

* *Le pardon :*

Lorsque la bêtise de l’enfant est liée à une autre personne, il semble important de demander à celui-ci de s’excuser.

*Exemple : lors de morsures, coups, etc…*

* *Concernant les plus petits :*

« L’attention et la présence de leurs parents étant leur principale satisfaction, il leur suffit d’en être privé quelques minutes pour se sentir très punis ! » indique Daniel Marcelli.

* *Autres punitions :*

Aux punitions classiques s’ajoutent toutes celles que les parents sauront inventer. « L’essentiel est que la punition reste rare, insiste Jean-Louis Le Run. Elle ne doit venir qu’en ultime recours, quand le rappel de la règle et les explications n’ont pas suffi. » Sinon, le risque est d’entrer dans un rapport de conflit permanent où le parent sera contraint d’aller sans cesse dans la surenchère punitive.

Si la punition devient le seul moyen de se faire obéir, c’est que l’autorité n’est pas établie. « Dans ce cas, conclut le pédopsychiatre, il ne faut pas hésiter à se tourner vers un spécialiste. » Par ce conseil, Jean-Louis Le Run vient rappeler que, certes, la sanction ne mérite pas d’être diabolisée comme au temps de « l’interdit d’interdire », mais elle n’en a pas moins un goût d’échec : le parent n’a pas su imposer naturellement son autorité. Car, faut-il le rappeler avec Anne Bacus : « Le parent parfait n’existe pas ! »

***5 - S’il désobéit ? L’enfant ne respecte pas la punition/sanction***

« On ne négocie pas, on s’en tient à ce qui a été convenu. »

Car multiplier les menaces de punitions sans les appliquer est le meilleur moyen de ne plus pouvoir se faire obéir. Ce principe implique que les sanctions ne doivent pas être démesurées et qu’avant de poser la punition, le parent se soit assuré qu’il sera capable de l’appliquer.

1. ***- Cinq raisons d'éviter la violence physique telle la fessée :***

**1/ Elle est un coup porté à un enfant** :

Ce qui est naturellement condamnable.

Quel exemple donne-t-on à l’enfant ? Lorsque l’adulte est en colère, il a le droit d’utiliser la violence physique pour montrer son mécontentement. Donc, l’enfant quand il sera en colère utilisera la violence physique comme ses parents. L’enfant se construit en imitant ses parents, alors montrons le bon exemple.

**2/ Elle est un aveu de faiblesse :**

Le parent montre qu’il n’a pas su se maîtriser, ce qui le dévalorise aux yeux de son enfant. Celui-ci en conclut que ses provocations peuvent l’emporter sur la force psychique de l’adulte.

**3/ Elle banalise la violence :**

L’adulte laisse entendre que frapper est le seul moyen de mettre un terme à un conflit, règle que l’enfant risque d’appliquer à son tour en optant pour des comportements violents.

**4/ Elle est humiliante** :

L’enfant se sent mal aimé, ce qui va se traduire par des attitudes toujours plus négatives, qui vont lui coûter d’autres fessées, etc. C’est un cercle vicieux qui appelle à toujours plus de violence de part et d’autre, et qui empêche la construction d’une bonne estime de soi chez l’enfant.

5**/ Elle est inefficace** :

Si l’enfant lâche prise, c’est par peur, non par raison. Il n’en tire aucune leçon, et les causes du conflit sont toujours là, prêtes à produire une prochaine crise. Sous le coup de l’impulsion, le parent le mieux intentionné peut être amené à lever la main. Dans ce cas, une fois la crise passée, il est important de s’expliquer, sans se confondre en excuses : « Je ne voulais pas en arriver là, mais tu m’as poussé à bout. » Une phrase suffit pour insister sur la vacuité de ce geste. Elle apaise la relation, prouvant à l’enfant que la communication est toujours plus efficace que les coups.

**A lire :**

* L’Enfant, chef de la famille, de Daniel Marcelli. A l’heure des enfants rois, des pistes pour les recadrer tout en les laissant s’épanouir (Le Livre de Poche, 2006)

1. Cf. <http://www.psychologies.com/Dico-Psycho/Autorite> [↑](#footnote-ref-1)
2. *Explique le pédopsychiatre Daniel Marcelli.* [↑](#footnote-ref-2)
3. Affirme Jean-Louis Le Run, Pédopsychiatre, rédacteur en chef de la revue Enfance et Psy.  [↑](#footnote-ref-3)